

Communes et intercommunalités du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le projet de Charte 2026-2041 et vous !

Les ambitions et les objectifs formulés dans le projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez sont construits **avec les élus, les habitants, les acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels.**

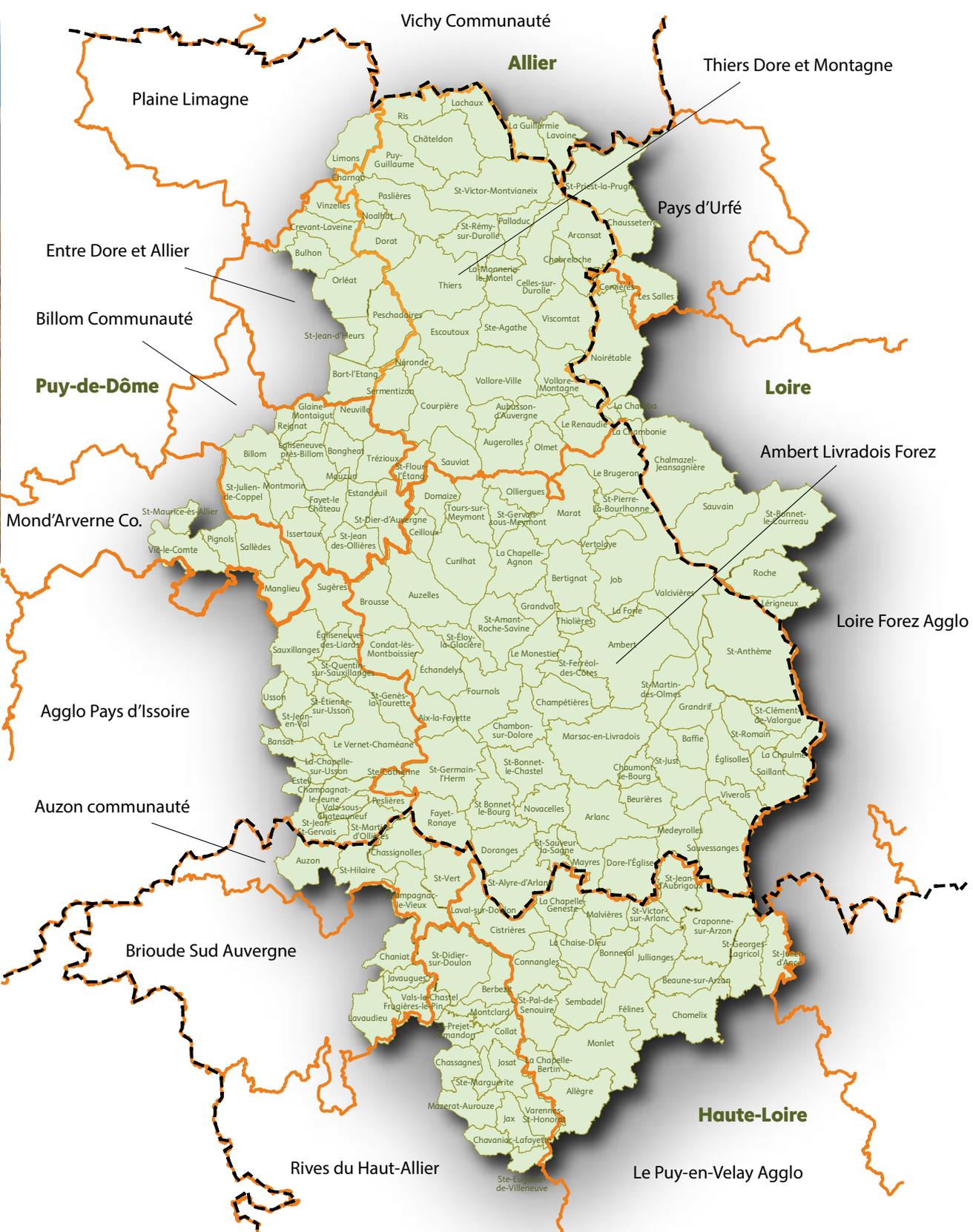
En approuvant la Charte, **chaque commune et chaque intercommunalité exprime son choix** d'adhérer au projet et de mettre en œuvre collectivement ces ambitions et ces objectifs.

Pour un Parc naturel régional, la Charte est **le document de référence qui formalise le projet du territoire.**

Elle permet également le renouvellement du **classement « Parc naturel régional » pour 15 ans.** Ce classement implique un engagement des différents acteurs du territoire.



Une autre vie s'invente ici



Le périmètre d'étude de la Charte 2026-2041

L'élaboration du projet de Charte est l'occasion de faire évoluer le périmètre classé sur la base du périmètre d'étude.

Quelques nouvelles communes ont été intégrées au périmètre d'étude arrêté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes fin 2021.

La Charte a pour ambition de fédérer 191 communes réparties sur 14 intercommunalités et 4 départements.

Le périmètre classé du Parc naturel régional Livradois-Forez sera arrêté pour la durée de la Charte, soit 15 ans.



Pourquoi un Parc pour le Livradois-Forez ?

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est né **en 1986** d'un travail collectif conduit par des élus, des socio-professionnels et l'ensemble des forces vives du territoire.

À cette époque, la lutte contre la désertification des campagnes était la préoccupation majeure ; **l'entraide et la solidarité** territoriales étaient cruciales pour assurer l'avenir du territoire.

Quarante ans plus tard, ces valeurs restent d'actualité mais ce sont les effets du dérèglement climatique et les difficultés sociales qui préoccupent le territoire et guident l'écriture de la quatrième Charte du Parc.

Le 29 novembre 1981, une association pour l'émergence d'un Parc naturel régional en Livradois-Forez a été constituée. Elle était présidée par Maurice ADEVAH-POEUF, député-maire de Thiers, qui reprenait à son compte une suggestion lancée par Maurice POURCHON, président de la Région Auvergne, de doter celle-ci d'un second Parc naturel qui serait, en quelque sorte, le jumeau du Parc des Volcans pour sa partie Est.

En 1984, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Livradois-Forez a fait suite à l'association pour travailler à l'agrément de la première Charte qui a été visée par arrêté ministériel le 12 décembre 1985 et entérinée par la Région Auvergne en février 1986.

La Charte constitutive a scellé l'alliance de territoires puydinois et altiligériens qui avaient peu l'habitude de collaborer.

Une quinzaine d'années plus tard, la Charte 2011-2026 a ouvert le classement « Parc » vers la Loire, prenant en considération les Hautes-Chaumes du Forez dans leur ensemble.

Une nouvelle Charte pour la période 2026 à 2041

La Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez qui s'achève a été validée en juillet 2011.

Cette Charte – la troisième depuis la création du Parc – était le fruit d'une mobilisation de nombreux partenaires, acteurs et habitants du territoire. Elle visait à **inventer une autre vie où frugalité se conjugue avec épanouissement**.

La Charte 2011-2026 arrivant à son terme, la Région Auvergne-Rhône-Alpes – dont c'est la compétence – et le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez – par délégation – ont engagé sa révision dès 2022.

S'accorder sur le diagnostic et les enjeux pour mieux dessiner l'avenir

La première étape de la révision de la Charte a consisté à évaluer la précédente Charte et à établir un **diagnostic de territoire** sur le périmètre d'étude.

Il s'agissait de mesurer **les enjeux et défis de demain** pour construire de manière concertée un nouveau projet pour le Livradois-Forez.

C'est sur la base de ce bilan qu'un nouveau projet de territoire légitime et pertinent s'est écrit.

En ce sens, l'élaboration du projet de Charte 2026-2041 est **une démarche prospective**.

De quoi parle-t-on dans la future Charte ?

Sont abordées des **questions pratiques et concrètes qui concernent le cadre de vie des habitants** dans le contexte des transitions et de l'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

- Quel sera l'état des ressources naturelles (eau, biodiversité, sols) ?
- À quoi ressemblera le territoire dans vingt ans ?
- Quelles énergies seront disponibles ?
- Comment habiterons-nous les villes et les villages ?
- Comment nous déplacerons-nous ?
- Quels seront les métiers et les loisirs de nos enfants ? Où iront-ils travailler ? Quels métiers exerceront-ils ?
- Comment s'adapteront-ils aux effets du dérèglement climatique ?
- Comment prendre en compte les difficultés sociales du territoire ? Les menaces et les opportunités qui s'offrent à l'agriculture, la forêt ou le tourisme ?



Le projet de Charte 2026-2041 : une ambition partagée pour le Livradois-Forez

Le projet de Charte du Parc conjugue les enjeux de protection de l'environnement avec les démarches de développement local.

La mission du Parc est de **trouver un équilibre** entre le développement qui permet de vivre au quotidien et la protection des paysages, des patrimoines naturels et culturels, afin de préserver les atouts du territoire.

La Charte est une **démarche volontaire**. Elle illustre l'envie commune d'agir pour l'avenir du Livradois-Forez, des monts du Livradois aux Hautes-Chaumes des monts du Forez, du Bas-Livradois au Plateau de La Chaise-Dieu, de Thiers à Ambert, de Billom à Chalmazel-Jeansagnière, des Bois noirs au Brivadois.

La force d'un Parc naturel régional est de dépasser les limites administratives. L'action publique est ainsi plus cohérente et plus pertinente, au service des habitants.

Un site internet est dédié à ce projet :

<https://2041.parc-livradois-forez.org/>

« Ce que j'apprécie au Parc, c'est de travailler avec plusieurs départements et plusieurs intercommunalités sur des sujets communs, sans considération politique. On parle d'abord des gens du territoire et de leur quotidien ! »

Nathalie BOUDOUL, déléguée de la commune de Berbezit, vice-présidente du syndicat mixte du Parc

Le périmètre classé pour 15 ans

- À l'automne 2025, peu avant la fin de la procédure de révision, chaque commune du périmètre d'étude pourra librement et volontairement décider d'approuver la Charte 2026-2041 et ainsi être « classée » pour rejoindre la dynamique du Parc.
- Les communes qui approuveront la Charte formeront le « périmètre classé » du Parc reconnu par décret ministériel.



L'architecture du projet de Charte 2026-2041



Le développement du Livradois-Forez s'appuie sur les caractéristiques du territoire :

- Une population qui tend à se diversifier et à s'engager
- Des habitants aux revenus modestes dont le renouvellement ralentit
- Un patrimoine et des activités culturelles affirmés
- Un territoire en partie sous l'influence des espaces urbains périphériques
- Une armature territoriale fondée sur un maillage de bourgs ruraux
- Un patrimoine foncier et bâti abondant mais une offre de logements inadaptée
- Un patrimoine bâti diversifié mais peu protégé
- Une nature globalement préservée
- Les Hautes-Chaumes du Forez, un joyau patrimonial
- Une forte présence de l'eau et des milieux aquatiques
- Une forêt très présente source d'emplois
- Une agriculture essentiellement tournée vers la polyculture et l'élevage
- Un espace rural marqué par la présence de l'industrie
- Des paysages touristiques variés entre gorges et sommets

Le projet de Charte 2026-2041 affiche **3 ambitions** déclinées en **12 orientations** et **33 mesures**

complétées par **15 Objectifs de qualité paysagère** destinés à préserver et révéler la diversité des paysages du Livradois-Forez.

Ambition 1 - Un territoire solidaire, sobre et épanouissant

Pour agir, la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez :

- se préoccupe des précarités (c'est-à-dire des inégalités liées à la santé, à la mobilité, à l'alimentation, au logement, à l'accès à l'emploi et aux services) et du lien social,
- s'appuie sur un réseau d'acteurs culturels dynamique pour pérenniser et amplifier l'offre culturelle,
- fixe une trajectoire de réduction des consommations énergétiques (-30 % à l'horizon 2041) notamment sur les principaux postes de consommation (habitat, transports et mobilité, industrie) et mise sur la production mixte d'énergies renouvelables (afin de couvrir 50 % des consommations à l'horizon 2041),
- projette que l'offre de logements soit diversifiée, en s'appuyant sur la revitalisation des centralités et la reconquête de la vacance, dans le respect des patrimoines,
- entend améliorer les mobilités en poursuivant la réflexion pour la structuration des aménagements cyclables et le maintien des infrastructures ferroviaires.

Ambition 2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient

Pour agir, la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez :

- fait de la biodiversité une ambition collective qui repose sur un réseau renforcé d'aires protégées et sur le développement de pratiques favorables (en agriculture, sylviculture et aménagement du territoire),
- vise une meilleure gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau dans le contexte pressant du dérèglement climatique,
- se préoccupe des sols afin qu'ils assurent leurs fonctions agronomiques, de rétention en eau, d'accueil de la biodiversité et de stockage du carbone,
- conforte la préservation et l'appropriation des patrimoines bâtis et des paysages.

Ambition 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire

Pour agir, la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez :

- 
- vise à mobiliser collectivement les acteurs de la filière forêt-bois pour une meilleure gestion durable de la forêt et le maintien des scieries de service,
 - fixe un cap pour les productions alimentaires et les pratiques agricoles, la mutation des filières de production et de commercialisation, la mise en place de politiques foncières et d'accompagnement à l'installation et le développement de l'agroécologie,
 - fait des choix affirmés sur les modèles économiques « de demain » ciblant l'accueil d'activités responsables et l'évolution des modèles actuels, dans un contexte industriel en évolution,
 - projette de renforcer la destination touristique « Livradois Forez » en développant en particulier une offre expérientielle et responsable.

Les communes et les intercommunalités s'engagent

- En approuvant la Charte 2026-2041 du Parc, les signataires (État, Région, Départements, intercommunalités et communes) expriment leur souhait collectif et leur **engagement** de mener un projet de territoire commun. Ils affirment ainsi leur attachement au Livradois-Forez et à son avenir.
- Les communes prennent **une part active** à la réalisation de nombreuses actions. Elles associent le syndicat mixte du Parc à leurs projets afin de bénéficier de son expertise et veiller à la préservation et la valorisation des richesses patrimoniales de leur territoire. Elles contribuent aux programmes du syndicat mixte ou relaient l'information et valorisent leur appartenance au Parc naturel régional Livradois-Forez.
- Acteurs incontournables de l'aménagement et du développement du territoire, les Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) s'engagent, tout comme les communes, à travailler à la **mise en œuvre** des mesures de la Charte dans leurs domaines de compétence.



Quelques exemples d'actions que les communes et les intercommunalités pourront conduire dans le cadre de la Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez :

- poursuivre et amplifier leur soutien aux associations de **l'action sociale** dans les domaines de l'emploi, de la formation-éducation, du logement, de la mobilité, de l'alimentation, de la santé, des loisirs et de la culture, des services à la personne,
- impulser la mise en place et accompagner le fonctionnement **d'espaces de rencontre et de convivialité dans les bourgs**,
- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de **la stratégie biodiversité** du Livradois-Forez en étant actrices de mesures de protection, de gestion ou de valorisation de sites et espèces,
- préserver les **zones humides** et mobiliser les outils nécessaires à leur restauration et/ou à leur acquisition,
- mobiliser le **réemploi direct ou indirect des matériaux** dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation,
- intégrer un volet patrimoine dans **les documents d'urbanisme réglementaire** en s'appuyant sur des dispositifs d'ingénierie coordonnée (tels que l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez),
- élaborer des **documents d'urbanisme réglementaire** (PLU, PLUi, SCoT) et effectuer régulièrement les évolutions nécessaires,
- favoriser l'émergence de Schémas de fréquentation des espaces naturels et de **Plans de circulation** des véhicules à moteur.

Un syndicat mixte pour coordonner la mise en œuvre de la Charte

À l'issue des élections municipales, départementales et régionales, chaque collectivité désigne **un ou plusieurs représentants** dont certains siègent au comité syndical et au bureau du syndicat mixte du Parc. Ces derniers sont les référents de leur collectivité au Parc.

« La Charte du Parc **ne constitue pas « une couche » supplémentaire** par rapport aux lois et règlements d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat. *Élaborée avec et pour les élu(e)s, elle leur donne des arguments forts pour **maîtriser et orienter les évolutions** de leurs communes et les projets qui pourraient s'y développer.* »

Stéphane RODIER, président du syndicat mixte du Parc, maire de Thiers.

Pour que le Parc perdure

Pour entrer en vigueur, le projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez sera soumis à **l'approbation des conseils municipaux et communautaires**, des assemblées des Départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier.

Comme le prévoit l'article R 333-7 du Code de l'environnement, il pourra alors être validé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve que trois conditions cumulatives soient satisfaites :

- les communes ayant approuvé la Charte représentent au moins les deux tiers des communes comprises dans le périmètre d'étude,

- le territoire des communes ayant approuvé la Charte inclus dans le périmètre d'étude représente au moins les trois quarts de la surface de ce périmètre,
- la population des communes ayant approuvé la Charte représente au moins la moitié de la population de l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude.

C'est enfin **un décret du Premier ministre** qui attribuera le renouvellement du classement « Parc naturel régional » au Livradois-Forez pour une durée de 15 ans.

3 ambitions, 12 orientations, 33 mesures

	Orientations	Mesures
Ambition 1 - Un territoire solidaire, sobre et épanouissant	1.1 - S'ouvrir aux autres et faire ensemble : le pari de l'entraide et de la coopération	1.1.1 - Renforcer le lien social et réduire les inégalités
		1.1.2 - Améliorer les coopérations territoriales et entre acteurs
	1.2 - Développer la médiation, génératrice de liens et de sens	1.2.1 - Renforcer les connaissances et le pouvoir d'agir en faveur des transitions
		1.2.2 - S'ouvrir aux enjeux des transitions et agir par la culture
	1.3 - Renforcer la sobriété énergétique et réduire la dépendance aux énergies carbonées	1.3.1 - Massifier les pratiques plus sobres et les équipements plus efficaces en matière de consommations énergétiques
		1.3.2 - Miser sur les ressources locales, dans le respect des paysages et des milieux, pour accélérer la production d'énergies renouvelables
	1.4 - Vivre mieux et sobrement	1.4.1 - Produire une offre diversifiée de logements confortables, en valorisant le foncier bâti et le bâti existant
		1.4.2 - Proposer une offre de services adaptée aux besoins des ménages (diversifiée, de proximité et accessible à tous) et permettant un cadre de vie plus sain
		1.4.3 - Construire une offre cohérente de mobilités alternatives
	Ambition 2 - Des biens communs préservés pour un territoire plus résilient	2.1 - Maintenir et reconquérir des écosystèmes diversifiés et fonctionnels
2.1.2 - Accroître l'intérêt écologique de l'ensemble des espaces		
2.1.3 - Faire de la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques une ambition collective		
2.2 - Modérer l'usage des ressources (eau, sols, sous-sols) en fonction de leur disponibilité, tout en préservant les écosystèmes		2.2.1 - Préserver durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés
		2.2.2 - Préserver et restaurer les sols
		2.2.3 - Accroître le réemploi des matériaux pour limiter l'exploitation des ressources
2.3 - Accompagner une évolution des paysages fondée sur leur singularité et les transitions		2.3.1 - Lutter contre la banalisation du territoire par la préservation des structures paysagères
		2.3.2 - Déployer des démarches paysagères pour la préservation des biens communs
2.4 - Préserver et valoriser les patrimoines bâtis et culturels qui fondent l'identité locale		2.4.1 - Sauvegarder les patrimoines bâtis et les valoriser à travers de nouveaux usages
		2.4.2 - Transmettre et valoriser les savoir-faire économiques, au service de l'innovation
	2.4.3 - Collaborer pour un récit désirable du Livradois-Foréz	
Ambition 3 - Des modèles économiques repensés localement, fondés sur les richesses du territoire	3.1 - S'organiser collectivement pour gérer une ressource forestière et la valoriser localement au profit du territoire	3.1.1 - Partager une vision commune en faveur d'une forêt multifonctionnelle
		3.1.2 - Déployer des pratiques forestières favorables à la diversité des fonctions de la forêt
		3.1.3 - Consolider et développer les capacités de valorisation du bois
	3.2 - Mailler le territoire de fermes robustes et attractives, supports d'une alimentation responsable et garantes d'un cadre de vie préservé	3.2.1 - Permettre et sécuriser l'accès, pour tous, à une alimentation de qualité et de proximité
		3.2.2 - Préserver le foncier agricole et orienter son usage au service de l'installation
		3.2.3 - Permettre l'essor de fermes agroécologiques, garantes d'un cadre de vie et de travail préservé
	3.3 - Pérenniser un tissu d'activités économiques attractif et varié	3.3.1 - Soutenir la création de nouvelles activités responsables et engagées
		3.3.2 - Accompagner le développement des entreprises vers une économie plus responsable, circulaire et territoriale
	3.4 - Structurer, développer, accueillir des activités touristiques et de loisirs compatibles avec les valeurs des Parcs et la préservation des patrimoines	3.4.1 - Développer et qualifier une offre de tourisme expérientiel et responsable
		3.4.2 - Renforcer la destination « Parc naturel régional Livradois-Foréz »

Mesures particulières :

- Réduire les impacts des loisirs motorisés sur les espaces naturels
- Faire du Livradois-Foréz un modèle d'urbanisme sobre et désirable
- Limiter la publicité et optimiser l'information par une signalétique sobre et intégrée